

ARRETE PROVISOIRE DE STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de Cloyes les Trois Rivières,

- *Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée ;*
- *Vu les articles L. 2213-4 et L. 2215-3 Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu les articles R.411-24 et R.411-25, R.411-26, R.417-10 et suivant du Code de la Route ;*
- *Vu l'article R.610-5 du Code Pénal ;*
- *Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes qui l'ont complété ou modifié ;*
- *Considérant que pour permettre l'entretien des trottoirs, il est nécessaire d'interdire le stationnement Cité Taupineau, commune historique de Cloyes sur le Loir.*

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit (exception sera faite aux véhicules des Services Techniques de la commune) Cité Taupineau, commune historique de Cloyes sur le Loir.

Le présent arrêté sera effectif le jeudi 15 mai 2025 de 07h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : La signalisation sera établie, conformément aux dispositions réglementaires susvisées. Elle sera mise en place par :

- La ville de Cloyes les Trois Rivières

ARTICLE 3 : Le Présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en mairie et par affichage sur les lieux de la manifestation.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cloyes-sur-le-Loir ;
- Le service de Police Municipale de Cloyes les Trois Rivières.
- Le responsable des services techniques de la commune de CLOYES LES TROIS RIVIERES ;

A Cloyes sur le Loir, le 13 mai 2025
Le Maire de Cloyes les Trois Rivières
Didier RENVOISE

